

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 08 JUIN 2023

L'an deux mil vingt et trois, le 08 juin à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de CLENAY, se sont réunis en Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, M. Frédéric IMBERT, conformément à la loi. Etaient présents :

CONSEILLERS MUNICIPAUX			
PRESENTS		ABSENT(S)	
BONHOMME-ARNAULT Carine	GREGOIRE Gaël		
BONNOTTE Lindia	IMBERT Frédéric (Maire)	ABSENT(S) AYANT DONNE PROCURATION	
BOUCHET Emmanuel	JONINON Emmanuelle	VIARDOT Daniel à IMBERT Frédéric	
GARREAU Loïc	TRAHAND Marie-Elise	BRESSAND Nicolas à TRAHAND Marie-Elise	
		CHOUX Florence à JONINON Emmanuelle	
		CAILLET Jocelyn à BONHOMME-ARNAULT Carine	
		SECRETAIRE DE SEANCE	
		JONINON Emmanuelle	

1. NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme JONINON Emmanuelle est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 10 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. URBANISME

DECLARATIONS PREALABLES :

- **PONCET Nicolas** : impasse du Val de Norges : panneaux photovoltaïques
- **GENEY Lilian** : Rue des Chardons : abri de jardin

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- **BRIGAND Romain** : Rue des Dîmes : construction d'une maison individuelle
- **BEN HAMMANE WADI** : lotissement des Louvières : construction d'une maison individuelle

Demandes instruites par le service Urbanisme de Genlis.

M. le Maire précise qu'une demande de transfert du permis d'aménager et du permis de construire délivrés à Carré Centre Est a été déposée puis annulée.

3. AIRE MULTISPORTS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA COTE D'OR

M. le Maire présente le projet d'espace multisports aux abords de l'Espace Loisirs.

M. le Maire rappelle que ce projet permettrait à la commune d'enrichir l'offre en équipements sportifs extérieurs à destination des habitants et comprendrait l'installation d'un terrain d'airbadminton, des agrès, des tables de tennis de table et des terrains de pétanque

Considérant que le montant de cette opération,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

-APPROUVE ce projet de création d'espace multisports d'un montant de 35 880.94 € HT

-DECIDE de solliciter une subvention auprès de l'ANS (Agence Nationale du Sport) au titre du programme 5000 équipements sportifs de proximité d'un montant de 17 940.47€ correspondant à 50 % du montant total HT

- DECIDE de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 30% du montant total HT

- ADOPTE le plan de financement suivant :

financements publics concernés		montant de la dépense éligible	pourcentage	montant du financement
ANS	sollicité	35 880,94 €	50 %	17 940,47 €

CD21	sollicité	35 880,94 €	30 %	10 764,28 €
AUTOFINANCEMENT MAÎTRE D'OUVRAGE	Fonds propres	35 880,94 €	20,00%	7 176,19 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS			100%	35 880,94 €

-AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. NOUVEAUX TARIFS PERISCOLAIRES RESTAURATION (PAUSE MERIDIENNE) ET GARDERIE (MATIN ET SOIR):

M. le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de voter de nouveaux tarifs périscolaires (midi+ garderie) en raison du nouveau mode de calcul des tarifs qui seront désormais établis à partir de votre quotient familial (QF) et non plus selon les revenus imposables.

M. le Maire précise qu'un « taux d'effort » sera appliqué à ce QF ainsi qu'un tarif plancher et un tarif plafond. Le tarif de la pause méridienne cumulera le prix du repas et celui du temps de garde.

La tarification se fera toujours au ¼ heure ou au forfait pour l'accueil périscolaire (matin/soir),

M. le Maire précise que les tarifs qui sont proposés au vote du conseil municipal ont été étudiés par la commission Affaires Scolaires,

Des simulations ont pu être réalisées grâce à la participation de plusieurs parents d'élèves qui ont accepté de communiquer leur QF

M. le Maire accompagné des membres de la commission Affaires Scolaires présentent les tarifs proposés.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE, les tarifs suivants pour les structures d'accueil périscolaire :

Matin et soir :

	Tarif horaire		
	taux d'effort	Plancher	Plafond
Tarif horaire facturation au 1/4 h	0,15%	0,78 €	2.00 €
au forfait matin ou soir	9,60%	50.00 €	130.00 €
Forfait matin et soir	19.20%	100.00€	260.00€

Pause Méridienne (repas + temps de garde):

	taux d'effort	Plancher	Plafond
Pause méridienne	0.47%	3,50 €	6.50 €

Paiement au forfait matin ou soir et au ¼ d'heure le soir

Une fois le forfait matin payé, les enfants ont accès au service du matin ou du soir sans facturation supplémentaire. L'inscription préalable au moins la veille reste la règle.

Plusieurs options possibles. Le choix se fait à l'inscription.

Le créneau 17h15/17h30 est pris en charge par la municipalité pour les enfants de l'école maternelle.

Pas de facturation aux parents.

Paiement au forfait le soir et le matin

Une fois le forfait payé, les enfants ont accès au service tous les matins et soirs sans facturation

supplémentaire. L'inscription préalable au moins la veille reste la règle.

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er septembre 2023 et sont valables jusqu'à délibération contraire. Les frais de dossiers lors de l'inscription sont de 5 €.

En cas d'absence d'inscription ou d'inscription/désinscription hors délai, une pénalité forfaitaire d'une ½ heure est appliquée en plus du temps de présence de l'enfant.

Une pénalité forfaitaire de 10€ sera comptée, si les parents viennent chercher leur enfant après l'heure de fermeture de l'accueil du soir.

Tout quart d'heure commencé est du. En cas de repas non pris malgré l'inscription, le prix du repas sera facturé (sauf en cas de présentation d'un certificat médical justifiant l'absence de l'enfant).

M. le Maire remercie vivement les conseillers en charge des Affaires Scolaires, les services de la CAF et ADMR ainsi que les parents d'élèves qui ont tous participé à l'élaboration de ces tarifs.

M. le Maire précise que ces tarifs seront présentés au prochain conseil d'école et un courrier d'information sera adressé aux parents d'élèves.

5. TOUR CYCLISTE DE COTE D'OR- PARTICIPATION VERSEE AU SCO (SPRINTER CLUB OLYMPIQUE) DE DIJON :

M. le Maire rappelle qu'en 2017 la commune accueillait le départ de la 1^{ère} étape de cette course cycliste. Cette année, la commune aura le plaisir d'accueillir l'arrivée de la 2^{ème} étape le samedi 8 juillet.

M. le Maire indique que l'organisation d'une telle manifestation engendre des frais importants pour le SCO et propose que la commune verse une participation à ce club pour l'organisation de cet événement qui aura lieu sur la commune.

Sur proposition de M. le Maire,

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal,

- DECIDE de verser une participation d'un montant de 2000€ au SCO de DIJON.

M. le Maire précise que la commune va solliciter les entreprises locales pour un parrainage/sponsoring de cette manifestation.

6. FIXATION TARIFS ACTIVITE PILATE :

Dans le cadre des animations proposées cet été par la commune, M. le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les tarifs de l'activité Paddle.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- FIXE la séance de Pilates à 3€ pour les habitants de la commune et à 5 € pour les personnes extérieures

- DECIDE que ces tarifs soient maintenus jusqu'à délibération contraire.

7. QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire présente la plaquette Regain qui recense toutes les animations qui seront proposées sur la commune cet été. Un appel aux bénévoles va être lancé auprès des habitants pour l'organisation de l'ensemble de ces événements (réunion prévue le 22 juin en mairie).

M. le Maire souhaite terminer cette séance en félicitant Aurore Bonhomme-Arnault, jeune de la commune, qui participera au championnat du monde de BMX et rappelle que d'autres jeunes de la commune comme Steeven CAARON (futsal) et Maïa DURUPT (Roller Derby), ont également participé ou participeront à des compétitions nationales/internationales. M. le Maire est fier que des jeunes de la commune puissent évoluer à de tels niveaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.